



Saint-Germain-en-Laye, le **23 DEC. 2021**

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU BASSIN INDUSTRIEL
DE TRIEL-SUR-SEINE/CARRIERES-SOUS-POISSY**

Vendredi 8 octobre 2021

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

Collectivités territoriales :

- M. Cédric AOUN, maire de Triel-sur-Seine
- M. Philippe DA-RIN, adjoint au maire de Triel-sur-Seine
- M. Philippe BARRON, adjoint au maire de Carrières-sous-Poissy
- Mme Audrey MILLEVILLE, directrice - VALOSEINE

Associations de riverains de l'installation classée :

- M. Quentin CHEMIN, Association Sauvegarde Environnement Epône
- M. Roland HANRIOT, APEA Triel-sur-Seine
- Mme Denise LE HELLIDU, Association Triel Environnement
- Mme Jacqueline MICHARD, AEVS
- Mme Monique ORY, CAPESA
- M. Philippe PAILLET, Association Les amis de Triel
- M. Pierre-Emile RENARD, Association Yvelines Environnement

Exploitants :

- Mme Caroline COMTE-SFEZ, Société Triel Granulats
- M. Thierry HAUCHARD, Société GSM
- M. Emeric LABEDAN, SIAAP Seine Grésillons
- M. William DE LUMLEY, Société Lafarge Holcim Granulats
- M. Alexandre PAYET, Société Lafarge Holcim Granulats
- M. Nicolas REQUIER, Société Hélyseo-AZALYS
- M. Florent THEVOT, Société Hélyséo-AZALYS
- M. Thierry VILLERIO, Société EMTA

Salariés des installations classées :

- Mme HEUDE, SIAAP Seine Grésillons

- Administrations :

- Mme Delphine DUBOIS, Chef de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- Monsieur Sam ABDELHAFIZ, Inspecteur des sites, DRIEAT
- Monsieur Imed MAJDI, inspecteur des sites, DRIEAT
- Mme Myriam BENSaad, SPI Vallée de Seine, DRIEAT
- Monsieur Nicolas LEMONNIER, Inspecteur des sites, DRIEAT
- Mme Cécilia HOUMAIRE, Responsable de la cellule Environnement Extérieur, Santé Environnement, ARS
- Capitaine Anthony DECKLERCK, chef de la section Prévision-Opérations du groupement territorial EST, Sdis 78
- Mme Roxane LALLEMAND, Chef du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Catherine BOUTET, Chargée de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

- Personnalités qualifiées :

- Monsieur Thomas LACAZE, Directeur technique, représentant de l'établissement public foncier Ile-de-France

- Invitations exceptionnelles (pour le point 4 de l'ordre du jour) :

- Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire de Villennes-sur-Seine
- Monsieur Bernard JUERY, adjoint au Maire de Médan

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et revient sur la tenue de cette Commission.

Il annonce la présence de représentants de Médan et de Villennes-sur-Seine, à titre exceptionnel, pour écouter « SIAAP Grésillons – Bilan de fonctionnement sur l'année 2020 et présentation du projet d'unité pilote COMETHA », point 4 inscrit à l'ordre du jour de cette Commission de suivi de site.

Il profite de cette Commission et de la présence de tous pour soumettre l'idée d'une modification à venir de la composition de cette Commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine/Carrières-sous-Poissy afin d'inclure un représentant de Médan et de Villennes-sur-Seine, au regard de la proximité immédiate de ces deux communes. Cette proposition d'élargissement est validée à l'unanimité des personnes présentes.

I – Élection des membres du Bureau

Le quorum étant atteint avec 23 membres sur 34, sont désignés membres du bureau de la CSS, à l'unanimité :

- Mme Delphine DUBOIS : collège des Administrations de l'État
- M. Philippe BARRON : collège des représentants des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale
- Mme Monique ORY : collège des représentants de riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement

- M. Emeric LABEDAN : collège des exploitants des installations classées
- Mme Isabelle DE JAEGER : collège des salariés des installations classées

II – NOVERGIE – Bilan de fonctionnement sur l'année 2020

Monsieur REQUIER passe un film de quelques minutes présentant les différentes étapes du traitement des déchets de leur entrée sur l'usine aux matières résiduelles produites à la sortie de leur traitement.

Il revient sur la construction de l'usine en 1998, la signature d'une première DSP (1998-2018), puis d'une seconde, signée pour 9 ans, en 2018. Le périmètre de la DSP inclut l'usine de traitement thermique des déchets et la déchetterie ouverte aux particuliers et aux professionnels.

Il commente ensuite les différentes diapositives de la présentation, précisant les quantités par EPCI / commune de déchets réceptionnés en 2020 sur l'usine et le nombre de visites enregistrées sur la déchetterie pour les communes concernées.

Il explique la baisse enregistrée des déchets réceptionnés sur l'usine en 2020 du fait de la crise sanitaire. Il faut ajouter à cela un arrêt en juin-juillet pour des opérations de maintenance programmées afin de garantir l'utilisation optimum sur le reste de l'année, arrêt qui s'est prolongé au-delà de ce qui était planifié en raison de la défaillance d'un prestataire.

La crise sanitaire a également eu des répercussions sur l'organisation du travail, mais l'engagement des équipes d'exploitation a permis d'assurer la continuité d'une mission d'utilité publique essentielle. La cadence des lignes a dû être baissée pour maintenir un fonctionnement continu de l'installation malgré la baisse des apports en déchets.

Il présente ensuite le bilan matière de l'usine, avec la nécessité de recourir au gaz naturel pour lancer la combustion des déchets dans le four, celle-ci étant ensuite auto-entretenu par les déchets qui y brûlent. L'usine produit l'énergie dont elle a besoin et même plus, permettant d'alimenter en électricité l'équivalent de 7000 foyers/an (= 37 000 Mwh/an). L'usine atteint ainsi un niveau de performance énergétique (au sens du code des douanes) de 83,2 %.

Concernant le respect de la réglementation en matière d'environnement, il explique les contrôles réalisés et commente les résultats. Pour ce qui est des retombées atmosphériques (dues à l'usine et à l'ensemble des activités autour du site) une campagne de mesures a été réalisée en octobre 2020 ; à noter également la conformité de l'installation suite à l'étude acoustique menée.

Enfin, il expose les projets pour les deux ans à venir :

- Un changement de réglementation au niveau européen lié à l'actualisation des meilleures techniques disponibles, notamment pour filtrer les rejets atmosphériques. L'usine a jusqu'au 23 décembre 2023 pour se mettre en conformité, voire dépasser les niveaux attendus.
- Une demande a été faite auprès de la DRIEAT en vue d'une augmentation souhaitée du tonnage traité, afin de passer de 125kt à 140 kt/an.
- La recherche d'un autre exécutoire à la chaleur résiduelle produite du fait des performances énergétiques de l'incinérateur, vers un chauffage urbain, peut-être.

Q. M. BARRON : Quel est le périmètre des études de pollution ? Existe-t-il une prise en compte de la diffusion par les vents dominants ? Il rappelle que les études sont plutôt faites sur une diffusion Nord-Sud alors que les odeurs proviennent de l'ouest et de l'est, impactant certains quartiers de la commune de carrières-sous-Poissy.

R. M. REQUIER : Les points-témoins sont toutefois bien disposés et étalés suffisamment par rapport aux vents dominants pour donner des résultats réels et probants.

Q. Mme ORY : Quelles explications sont données au dépassement en dioxines sur les sondes ?

R. M. REQUIER : Il convient de comprendre comment se fait la récupération des précipitations (il n'y a pas d'analyse du sol). Le niveau relevé correspond au seuil le plus bas .

Q. M. AOUN : Un quartier se construit pas loin, le chauffage urbain est donc possible ? Enfin, l'augmentation des capacités de traitement entraînera-t-elle une réduction des coûts ?

R. M. REQUIER : Il n'est pas question pour le moment d'une réduction des coûts, car si augmentation il y a, la réglementation de plus en plus pointue entraîne d'autres dépenses.

Q. M. AOUN : Pourrait-il être envisagé la possibilité d'obtenir un bonus ?

R. M. REQUIER : Il faut en discuter avec le syndicat Valoseine.

Q. Mme MICHARD : Elle revient sur un projet de Groupe d'intérêts datant de 2019, avec l'idée d'une récupération de la chaleur lors d'une conférence sur l'avenir de la Plaine.

Q. M. BARRON : Il est très intéressé par le développement d'un réseau de chaleur, notamment pour le quartier « Pissefontaine », proche du site AZALYS. Il précise enfin que la réflexion sur l'avenir de la Plaine se fait avec le Conseil départemental, dont il est utile d'avoir des contacts pour que toute solution soit étudiée, sinon retenue.

R. Mme MILLEVILLE : Une réflexion est menée pour s'assurer de la faisabilité d'un réseau de chaleur avec dossier ADEME déposé et un questionnement concerté avec la Région afin d'étudier les possibilités.

Q. Mme ORY : Pourquoi l'augmentation du tonnage traité ? Peut-on parler d'un échec du tri ?

R. M. REQUIER : Il est aujourd'hui nécessaire plus encore qu'hier de limiter les enfouissements et donc de valoriser du mieux possible les déchets. La trajectoire TGAP décidée par l'État concernant l'enfouissement des déchets encourage ce mouvement. Le site est en capacité d'accueillir et de traiter davantage de déchets et c'est donc ce qui a été envisagé. Il est certain que le tri reste compliqué et que le traitement des déchets doit continuer d'être optimisé malgré cela.

Q. Mme MICHARD : Elle déplore que les associations ne soient plus conviées par VALOSEINE alors qu'elles l'étaient par les syndicats existants avant.

R. Mme MILLEVILLE : Il y a toujours deux réunions/an au sujet de la DSP auxquelles sont conviées les associations. Elle se renseigne et se réserve le droit de revenir vers les associations avec de nouvelles informations.

Q. M. PAILLET : Il appuie la réponse de Mme MILLEVILLE, mentionnant la demande faite en juin 2021, auprès des associations, afin de savoir qui seraient présents.

Le sous-préfet invite Mme MICHARD à revenir par courrier sur les différentes demandes qu'elle aurait à faire afin de pouvoir poursuivre les présentations annoncées à l'ordre du jour.

III – EMTA – Bilan de fonctionnement sur l'année 2020

M. VILLERIO revient sur l'historique du site EMTA et l'accueil de déchets non dangereux. Il explique que l'enjeu est de trouver au site de nouvelles activités, le réaménagement étant initié depuis 2011.

Il commente ensuite les volumes réceptionnés, expliquant les baisses enregistrées en 2019 et en 2020 du fait d'une forte diminution des apports au regard du terme des engagements notifiés par Arrêté préfectoral et de la crise sanitaire de 2020.

Il précise que les apports proviennent essentiellement de la région parisienne et plus de la moitié de la part des Yvelines.

Il s'étend sur la conformité des matériaux rentrants, expliquant les analyses faites sur les matériaux provenant de sites ayant également des terres polluées ou en cas de suspicion visuelle lors des réceptions (les apports sont mis de côté le temps d'obtenir les résultats d'analyse) 5 refus d'admission après analyses sur des terres de sites pollués ont eu lieu en 2020.

Il développe ensuite le Bilan environnemental, sécurité et réglementaires, diapositive 8 à 19 de la présentation, précisant alors que tout devrait être clos en 2023.

Il termine, enfin, par les deux dossiers modificatifs de dérogations faune-flore déposés en juin 2021 et fin septembre 2021. Il mentionne le projet de parc photovoltaïque, porté par la CU GPS&O avec URBASOLAR.

Dès 2014 : l'espace est protégé avec des espèces qui viennent nombreuses sur le site.

Des plantes invasives répertoriées, jusqu'à 15 espèces différentes et encore 12 aujourd'hui qui sont difficilement gérables, 3 sont particulièrement compliquées.

Un bilan faune/flore plutôt positif avec des espèces très protégées, qui sont plus nombreuses aujourd'hui qu'au départ. Toutefois, certaines espèces se sont bien adaptées mais d'autres un peu moins.

Les émanations de biogaz sont encore relevées d'où la nécessité de conserver des cheminées pour l'évacuer. Il n'y a pas de valorisation de ce biogaz qui est produit insuffisamment, il est donc seulement brûlé. Afin de ne pas entraver le projet de parc photovoltaïque, le terrain concerné a été libéré de toute cheminée.

Le site est très surveillé quant à la quantité de méthane qu'il induit, quantité qui a beaucoup chuté du fait de l'ancienneté du site.

De même, la surveillance des eaux souterraines permet d'enregistrer des valeurs inférieures en aval du site par rapport à celles constatées en amont du site. Les quelques points de données supérieures aux moyennes sont davantage dus à une pollution des eaux de la Seine qu'à un résultat dû au site.

Q. M. PAILLET : La hauteur des remblais est-elle toujours contrôlée ?

R. M. VILLERIO : Oui, la hauteur du stock temporaire peut être plus important que l'aménagement final mais tout est contrôlé par un géomètre et également via les contrôles de la DRIEAT.

Q. M. PAILLET : A quelle profondeur sont enfouis les piézomètres ? Quelles étaient les raisons des 5 refus ?

R. M. VILLERIO : Les suspicions sont possibles avant l'arrivée ou à réception des camions, il s'agissait à chaque fois d'une provenance différente.

Les profondeurs des piézomètres par rapport aux têtes de puits, sont comprises entre 5,8 et 11,9 mètres et les hauteurs d'eau, dans les piézomètres, par rapport aux têtes de puits, sont comprises entre 3,3 et 6,4 mètres.

Q. Mme Le HELLIDU : Vous parlez d'une fermeture du site en 2023 ?

R. M. VILLERIO : La fermeture concernera le réaménagement du site. Par contre la surveillance d'EMTA sera engagée tant que l'impact des enfouissements aura des conséquences sur l'environnement. Il revient sur le devenir du site et les discussions engagées avec la commune de Triel-sur-Seine.

Q. M. AOUN : Les discussions ont eu lieu avec la précédente mandature. Aujourd'hui, le recours à un aménageur permet de chercher des possibilités d'aménagement compatibles avec les contraintes imposées par l'État. Il mentionne également certains problèmes d'évacuations (Chemin vieux), les nuisances engendrées par les dégagements de poussières. Il est précisé que les pièces du dossier peuvent être consultées à la DRIEAT.

Q. M. HANRIOT : Il demande des informations à la DRIEAT quant à la date retenue de surveillance : 2052. Il souligne l'inquiétude pour les propriétaires de ces terrains de cette date tardive.

Q. M. AOUN : Il ajoute à l'intervention de M. HANRIOT l'attente de précisions quant aux marges réellement exploitables sur le site.

R. Mme DUBOIS : L'étude et la date donnée reflètent la faisabilité au regard des contraintes liées au passé « déchets » du site et aux espèces protégées aujourd'hui et dans l'avenir.

R. Le sous-préfet réexplique l'histoire de ces terres, zones d'épandage d'eaux usées, le passé « pollué » du site. Il mentionne également des projets à venir tel que le parc photovoltaïque porté par la CU GPS&O. Les demandes de la DRIEAT anticipent les projets à venir pour préserver au mieux les espèces installées sur le site.

Q. M. HANRIOT : Quelles sont les zones de compensation ? Quelle partie concerne la commune de Triel-sur-Seine ?

R. M. VALLERIO : L'engagement fait sur la durée par EMTA, jusqu'en 2052, concerne les terrains EMTA et CU GPS&O. Rien ne concerne les terrains de propriétaires privés. Les zones de compensation sont l'objet, en partie, des demandes faites à la DRIEAT en septembre 2021.

Q. Mme MICHARD : Les associations souhaitent siéger aux réunions d'information organisées entre EMTA et la DRIEAT. Elle revient également sur des propositions abordées en 2016/2017.

R. Mme DUBOIS : L'objet de cette Commission de suivi de site annuelle est justement d'informer tous les protagonistes concernés.

R. Le sous-préfet demande à Mme MICHARD de revenir par écrit pour les questions concernant les années 2016/2017 afin que des réponses puissent lui être données.

Q. Mme ORY : Existe-t-il un comité de suivi propre à EMTA ? N'était-ce pas ce que préconisait le rapport du commissaire enquêteur suite à enquête publique ?

R. Le sous-préfet rappelle les limites des préconisations des enquêtes publiques et l'obligation d'appliquer surtout la législation en vigueur.

Il mentionne également la démarche du Conseil départemental pour le rachat des terrains et son engagement dans la réflexion sur le devenir du site.

IV – SIAAP Grésillons – Bilan de fonctionnement sur l'année 2020 et présentation du projet d'unité pilote COMETHA

Le Maire de Villennes-sur-Seine, M. LAIGNEAU et le premier adjoint à la Maire de Médan, M. JUERY se joignent aux membres de la CSS, de même que Mme AMIOT et Mme BARA, du SYCTOM pour la présentation du projet COMETHA.

Le sous-préfet informe les représentants des deux communes, Villennes-sur-Seine et Médan, de la décision à l'unanimité par la Commission de suivi de site d'intégrer dorénavant ces deux collectivités en tant que membres constituant cette CSS. Un arrêté modificatif sera pris en ce sens dans les semaines à venir, le règlement intérieur modifié également.

1- SIAAP Grésillons – Bilan de fonctionnement sur l'année 2020

Monsieur LABEDAN fait une présentation du site, précisant qu'au regard du temps imparti, de nombreuses diapositives de la présentation ne seront pas commentées mais transmises à tous ultérieurement.

Il rappelle les objectifs de préservation des ressources et de valorisation des déchets. Les missions du SIAAP Seine Grésillons, au-delà de la collecte qu'il n'assure pas, sont celles d'un animateur du territoire, qui cherche avec tous les acteurs de celui-ci, à résoudre les problématiques autour de cette récupération et du traitement des eaux pluviales comme usées, avec toujours la volonté de mieux faire.

Il revient sur les enjeux SIAAP 2030 et la construction d'un plan d'entreprise autour de 4 axes :

- 1- Un assainissement performant
- 2- Un atout de la ville durable
- 3- Les agents au cœur du changement
- 4- Une meilleure maîtrise des risques

Il cite les trois ambitions du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable : Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles - Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire.

Il commente la mise en service de l'usine en 2008 puis son extension en 2013 et rappelle que le traitement des eaux usées concerne 18 communes sur le territoire de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy, outre deux autres secteurs du SIARE et du SIAAP, soit un total de 1,2 millions d'usagers.

Il explique le traitement des eaux usées, des boues et de l'air et insiste sur l'importance de l'unité de désodorisation visant à éviter toute nuisance olfactive.

Il présente ensuite les chiffres clés du site pour 2020, 89 792 606 m³ d'eau traitées et 10 770 tonnes (en matières sèches) de boues évacuées pour valorisation.

Il explique l'impact de la pandémie sur les débits enregistrés en 2020 (à peu près 15 % en moins d'eaux usées traitées de mars à mai) et les creux de débit au mois d'août 2020 liés aux opérations de maintenance et de vérification des canaux de mesure au rejet de la station.

Il précise que l'usine a été déclarée conforme par la DRIEAT pour 2020 avec des rendements supérieurs aux exigences de son arrêté d'autorisation d'exploiter

Il commente, diapositive page 22, le bilan financier 2020 qui reste stable par rapport à 2019. Il faut maintenir la maîtrise financière de l'épuration des eaux usées tout en investissant pour garantir la performance du système d'assainissement en anticipant les investissements avec la mise en place d'un Plan d'évolution des installations (PEI). Cela se traduit notamment par la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

Ces actions ont permis de dépasser les objectifs d'économies 2020 et contribué à atteindre l'objectif de maîtrise budgétaire du taux de redevance avec 0,671€/m³ pour la part d'assainissement interdépartementale pour la Grande Couronne et 0 % de hausse de la redevance assainissement SIAAP en 2020.

Il passe ensuite au bilan énergétique avec 98 982 MWh d'énergie consommée dont 22 % récupérée en chaleur, 74 433 MWh de biogaz produit dont 8 928 MWh transformé en électricité revendue.

Le traitement de l'air a rencontré quelques difficultés en 2020 avec une rupture nationale d'approvisionnement en javel durant l'été. Mais une solution a été trouvée et la situation a depuis été résolue. En 2021, il est prévu une amélioration de la panoplie d'injection de Soude et des travaux sur les registres silos boues afin d'en améliorer l'étanchéité.

Puis, le bilan environnemental est commenté avec l'observatoire de l'environnement mis en place pour : surveiller en continu l'évolution des nuisances – Fournir des informations (signalement immédiat auprès des exploitants et communication diversifiée plus précise avec les riverains par mails, visites ou constats à domicile) – Identifier les ouvrages émissifs – Proposer des actions correctives (groupe de travail odeurs interne au SIAAP) – Évaluer les actions mises en place (capteurs de mesures, suivi des indicateurs).

Une baisse des signalements olfactifs en 2020 (13 vs 23 en 2019) mais le souhait de passer en dessous des 10. Mise en place d'un Comité de riverains (10 riverains pour surveiller les odeurs – première réunion prévue en octobre 2021).

Il dresse, enfin, un bilan des mesures compensatoires, diapositives pages 33 et 34, avec une première opération, l'aménagement des berges de Seine sur 5 ha, achevée en 2011 et une seconde, la création d'une zone humide d'intérêt ornithologique de 5 ha, en cours de réalisation.

L'aménagement de la ZIE Seine Aval réalisé par l'EPAMSA se poursuit, les remblaiements et terrassements sont en cours puis viendront les travaux de végétalisation pour une fin de travaux prévue au printemps 2022.

Monsieur LABEDAN commente le Plan de Continuité d'Activité mis en place pendant le 1^{er} confinement avec 22 agents présents et 18 en télétravail, puis le Plan de Reprise d'Activité du 18 mai au 10 juillet pour un retour progressif à la normale.

Enfin, il termine cette présentation par un bilan sécurité dressant le nombre d'accidents du travail ainsi que leur taux de gravité. Le SIAAP est engagé dans une approche comportementale pour une meilleure maîtrise des risques, diapositive page 40.

Q. Mme LE HELLIDU : Elle tient à revenir sur le faible nombre de femmes, 23 % loin d'une parité hommes/femmes. Elle s'interroge sur l'encadrement des taux de rejet des nitrites.

R. M. LABEDAN : Une réflexion est menée sur l'ensemble des stations SIAAP pour une réglementation mise en place dès 2022.

Q. Mme MICHARD : Il n'existe pas de directives européennes ?

R. M. LABEDAN : Non, mais la DRIEAT travaille avec le SIAAP pour mettre en place ce cadre.

Q. M. MICHARD : Elle a constaté par deux fois la présence de nuages blancs dans l'eau, une sorte de mousse blanche.

R. M. LABEDAN : Les nuages sont dus à de la vapeur du fait des différences possibles en hiver entre températures des eaux évacuées et celles de la Seine. Il y a parfois un effet de mousse, toutefois, tout est fait pour éviter cette pollution visuelle par l'injection d'anti-mousse. Il rappelle qu'un barrage flottant à la sortie du rejet a été mis en place, mais que les pêcheurs le décrochent systématiquement, nécessitant un raccrochage quasi quotidien.

M. LABEDAN rappelle que 25ha sont dédiés aux mesures compensatoires dont 5ha en zone humide. L'EPAMSA intervient en tant qu'aménageur, l'EPFIF en tant que propriétaire des terrains, et la CU GPS&O en assure l'entretien en tant que gestionnaire, cependant le SIAAP en finance 10 ans.

Q. M. PAILLET : Les odeurs sont-elles importantes ?

R. M. LABEDAN : Revient sur la mise en place du comité de riverains constitué de « nez » volontaires, recrutés parmi la population des 4 communes riveraines de l'usine après que les maires concernés en aient été informés. L'objectif est de compléter le dispositif de surveillance de ces nuisances olfactives.

Q. M. PAILLET : Qu'en est-il des boues séchées ?

R. M. LABEDAN : Les boues sont évacuées hors site pour être valorisées : les 3/4 sont destinées au compostage et 10 % en cimenterie. Pour les 15 % restants, elles subissent une nouvelle méthanisation.

Q. Mme MICHARD : Êtes-vous en relation avec le réseau Obépine (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) ?

R. M. LABEDAN : Oui, des analyses sont faites régulièrement. C'est un dispositif qui s'est montré pertinent pour contribuer à anticiper l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Q. Mme MICHARD : Qu'en est-il du champ captant de Vernouillet ? Profite-t-il d'un suivi particulier ? Avez-vous connaissance d'une présence de métaux lourds résiduels ?

R. Mme HOUMAIRE : Des analyses sont réalisées, mais il n'y a pas de pollutions connues sur ces sites.

2- Présentation du projet d'unité pilote COMETHA

Madame AMIOT (SYCTOM) a rejoint la CSS pour présenter le projet COMETHA.

Elle explique que le SYCTOM et le SIAAP sont deux services publics avec des ambitions communes telles que garantir la continuité des services publics, construire des outils industriels toujours plus performants, contribuer à la transition énergétique et développer des solutions innovantes.

Le Syctom est un établissement public créé en 1984, qui est responsable du traitement et de la valorisation de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés pour 6 millions d'habitants, 85 communes et 12 territoires.

Elle revient ensuite sur les ambitions de COMETHA, diapositive page 4 en insistant sur la pertinence du mélange d'intrants, qui permet un bilan énergétique et environnemental supérieur à celui atteint dans le cadre de filières séparées.

Elle s'arrête sur les différentes phases du projet, une phase 1 de recherche en laboratoire avec essais et avant-projets sommaires en 2018-2019, puis une phase 2 de conception, construction et exploitation de deux unités pilotes entre 2020 et 2023. La phase 3, enfin, correspondant à la conception et la construction d'une unité industrielle après 2023.

Elle expose alors l'unité pilote de Seine Grésillons. Il y aura au maximum, 1,1 tonne/jour de déchets solides et liquides traités. La co-méthanisation se fera à partir de la méthanisation de ce mixte d'intrants, mécaniquement pour produire un Biogaz qui sera, plus tard, injecté dans le réseau de gaz naturel.

Après avoir détaillé tout le procédé de co-méthanisation, elle s'arrête sur les impacts environnementaux très réduits de ce site ICPE, soumis à la réglementation en vigueur et au contrôle de la DRIEAT.

L'installation est de petite taille avec une faible quantité de déchets traités. Les odeurs quasi-inexistantes du fait d'un bâtiment de stockage fermé et étanche et d'un traitement de l'air par biofiltre. Le bruit ne peut se propager, les équipements étant placés dans des bâtiments ou des conteneurs fermés et isolés. Enfin, la circulation des poids lourds engendrée par cette nouvelle activité, 1 à 3 camions par semaine pour les intrants et 1 camion par semaine pour les sortants, est très faible au regard des 765 camions/jour circulant sur la RD 190 (chiffres de 2016).

Les risques sont maîtrisés et détaillés sur les diapositives, pages 18 et 19 du document de présentation.

Elle termine sur l'état d'avancement du projet et le permis de construire accordé tacitement le 27 juillet 2021, les travaux à venir en 2021/2022 pour de premiers essais en 2022.

Enfin, Monsieur LABEDAN détaille la communication vis-à-vis de tous, à travers diverses actions, d'un partenariat pédagogique avec la mairie de Triel-sur-Seine à la visite de Seine Grésillons en mini-bus des installations extérieures. Il annonce la diffusion à venir d'une lettre d'information pour préciser l'état d'avancement de l'unité pilote et un retour sur les rencontres qui auront eu lieu, publiée sur le site internet du projet.

Q. M. BARRON : Il reproche un manque de communication vers la commune, tenue à l'écart de beaucoup de décisions du SIAAP. Il trouve qu'il a manqué une présentation en amont du projet par le SIAAP. Il explique le refus d'un traitement de déchets provenant d'autres territoires.

Le sous-préfet intervient pour préciser que les recours déposés par les communes de Carrières-sous-Poissy et Villennes-sur-Seine et par deux associations ne sont pas l'objet de cette CSS. Il s'agit ici d'une présentation faite dans le cadre de cette commission.

Q. M. AOUN : Il tient à préciser que le SIAAP communique très bien avec Triel-sur-Seine tant sur les sujets SIAAP que sur le projet COMETHA à venir.

Le sous-préfet rappelle que cette présentation se fait après la signature d'un arrêté préfectoral complémentaire signé le 13 juillet 2021.

R. M. LABEDAN : Le SIAAP cherche à mieux communiquer toujours. Ainsi, une instance est en train de se mettre en place pour optimiser encore la communication. Il tient à insister sur l'enjeu énergétique du projet avec là recherche de solutions qui pourraient s'appliquer à une échelle plus vaste à terme, pouvant apporter des solutions aux enjeux du dérèglement climatique évoqué aujourd'hui. Il s'agit donc également de trouver des solutions pour réduire les risques environnementaux. Enfin, ce projet de pilote est réalisé à très petite échelle, avec des déchets qui proviennent de loin pour la fraction organique résiduelle parce qu'il n'est pas possible de le faire avec une production locale qui n'existe pas aujourd'hui. Le temps de cette évaluation, le travail sera fait sur les filières pour par exemple un remplacement de procédés existants pour aller toujours plus loin dans l'amélioration de traitement et de valorisation des déchets.

Q. M. PAILLET : Dans quelles proportions seront prises en compte les boues du SIAAP actuellement produites et celles provenant d'autres sites ? Si l'essai devait être concluant, quelle dimension serait celle du projet industriel futur ?

R. M. LABEDAN : Il ne s'agit que de boues issues des usines du SIAAP à l'échelle du pilote. Quant à un dimensionnement des installations en phase 3, sous réserve qu'elle se fasse, les études ne sont pas encore suffisamment abouties, et les données trop hypothétiques pour qu'il puisse avancer un chiffre, qui aujourd'hui n'est pas du tout arrêté : c'est précisément un des objectifs de la phase 2 avec ce pilote.

Q. Mme ORY : Elle déplore la dispense d'une étude au cas par cas.

R. Mme DUBOIS : La DRIEAT examine les impacts tels qu'ils sont prévus par ce site à venir. Le tonnage très peu important n'aura qu'un faible impact environnemental, le plus gênant étant peut-être le bruit et les odeurs, mais dans une mesure qui ne justifiait pas une évaluation environnementale après examen au cas par cas. Selon l'évolution du projet, il y aura, bien sûr, réexamen.

Q. M. BARRON : Il fait part de la fébrilité des populations environnantes, pour des débouchés peut-être industriels qui dépasseraient le simple « test » présenté.

Le sous-préfet reprend alors le phasage des opérations et insiste sur l'arrêt possible à tout moment.

R. M. LABEDAN : Il rappelle la très petite taille de l'installation et l'autorisation obtenue en ce sens seulement. Selon la pertinence de l'expérience, il y aura une étude faite en conséquence pour pouvoir envisager une phase industrielle, qui sera alors soumise à nouvelles demande d'autorisation.

R. Mme AMIOT revient sur le choix des derniers concurrents et des deux projets qui vont être lancés.

Q. Mme MICHARD : Elle s'interroge sur le signataire des permis de construire ? Et demande si les recours devant le Tribunal administratif de Paris arrête le projet.

Le sous-préfet : Le projet continue.

Q. M. LABEDAN : Il rappelle que le signataire des permis est le maire de la commune.

Le sous-préfet confirme que le signataire est le maire de la commune et que ce permis est ensuite soumis au contrôle de légalité.

Q. Mme MICHARD : Est-il possible de construire cette usine COMETHA sur le terrain du SIAAP Grésillons ?

R. M. LABEDAN : Oui, car sur le site de Seine Grésillons, il subsiste des zones qui ne sont pas encore exploitées et certains espaces peuvent accueillir des extensions, non pas en volume traité mais pour contribuer à répondre à d'éventuelles réglementations complémentaires ou à l'objectif de traiter et valoriser encore mieux.

Le sous-préfet précise que les surfaces situées au nord (de l'autre côté du chemin de Californie) sont dévolues aux zones de compensation.

Q. M. BARRON : Il évoque la mise en route du site Modul'O Yvelines sur la commune de Carrières-sous-Poissy.

Q. Mme MICHARD : Quelles sont les préconisations pour éviter les risques d'incendie ?

R. Mme DUBOIS : Il existe un guide au niveau national, le but étant de prévenir tout départ de feu. Toutefois, il ne peut y avoir de risque zéro, aucun site n'est à l'abri des aléas, mais les industriels comme l'administration analysent les incidents pour les éviter au maximum. Les progrès se font sur chaque site mais aussi, plus largement, sur des secteurs entiers.

R. M. LABEDAN : Des études ont été menées sur l'usine, elles sont imposées dans le cadre des AP et les contrôles sont continuels afin d'éviter les dérives au quotidien. Le travail se fait en permanence sur toutes les installations industrielles.

Q. Mme MICHARD : Est-il possible de modifier les arrêtés préfectoraux pris ?

Le sous-préfet explique que c'est possible, par arrêtés modificatifs.

V – DRIEAT – Bilan des actions menées sur les différents sites membres de la CSS.

1- HELYSEO (NOVERGIE)

Monsieur BERNARD prend la parole pour la société NOVERGIE.

Il présente les AP complémentaires pris. L'obligation de se soumettre à des contrôles indépendants.

Il revient sur le contrôle inopiné air, fait en 2020, le résultat étant qu'aucun dépassement n'avait été constaté, pas plus qu'en 2021.

L'inspection de la DRIEAT se rend sur le site chaque année, il n'y a aucune non conformité, seulement 4 observations ont été formulées.

Un système de protection incendie concernant les locaux électriques et le groupe turbo-alternateur a été ajouté par l'exploitant, alors qu'il n'y a aucune obligation de la faire.

Q. M. BARRON : Il revient sur des incidents dans le passé.

R. M. BERNARD : En effet, mais tout est sous contrôle aujourd'hui.

Il insiste sur le point de concentration en métaux lourds qui fait l'objet d'une surveillance environnementale annuelle (cf. explication supra de M. le sous-préfet sur l'historique de cette zone, anciennement dévolue à l'épandage de boues de STEP).

Q. Mme MICHARD : Quels types de métaux lourds : zinc, cuivre, plomb et manganèse ?

R. M. BERNARD : une diminution est constatée sur certaines valeurs, parfois un évènement exceptionnel peut expliquer une différence un peu au-dessus de celle attendue et nécessitera donc une vérification l'année prochaine.

La société a demandé une augmentation de ses capacités de traitement, pour le moment rien n'a été décidé par la DRIEAT, le dossier est en cours d'instruction.

Demande d'augmentation : rien n'est décidé.

2- EMTA

Mme DUBOIS intervient pour parler du site EMTA. Elle ne revient pas sur les AP déjà évoqués plus haut.

Le site ne nécessite pas d'inspection annuelle. La dernière inspection remonte à octobre 2019, aucun point négatif n'avait été soulevé.

3- SIAAP Grésillons

Il y a eu une inspection, en 2018 et deux en 2019, février et avril. La diapositive, page 19, est commentée quant aux résultats de ces différentes inspections.

La DRIEAT revient sur deux dossiers instruits en juillet et août 2021, ayant abouti à deux APC, un pour l'unité pilote COMETHA et le second pour un réexamen IED (diapositive page 20).

Q. M. PAILLET : Il n'y a pas eu d'inspection depuis avril 2019 ?

R. Mme DUBOIS : la périodicité est de trois ans sur ce site.

R. M. LABEDAN : Il mentionne l'envoi de rapports annuels.

4- GSM/LAFARGE

Il n'y a pas d'inspection chaque année. La dernière a été faite en 2020, 4 non-conformités ont été relevées. Les réponses ont été apportées en mai 2021.

En juin 2021 : une demande a été déposée à propos de remblais suite au chantier Éole.

Q. M. PAILLET : L'exploitation continue jusqu'à quand ?

R. Mme DUBOIS : L'activité est en cours jusqu'en 2025.

R. M. HAUCHARD : L'exploitation devrait continuer jusqu'en novembre 2025 avec encore pendant deux ans une activité d'extraction, puis une activité uniquement de remblaiement.

Q. M. PAILLET : Qu'en est-il de l'installation d'un port ?

R. Mme DUBOIS : Il s'agit d'un autre sujet, des discussions sont en cours avec l'Epf Île-de-France, mais rien de défini encore aujourd'hui.

Q. Mme LE HELLIDU : Pourquoi les boues issues du chantier Éole ont-elles été refusées ?

R. Mme DUBOIS : Il y avait incompatibilité dans les caractéristiques relevées entre le moment où les terres devaient être acheminées et celui auquel elles pouvaient être déposées sur le site de Triel. Elles sont donc à acheminer ailleurs.

Q. M. PAILLET : Qu'en est-il du projet de Marina ?

R. Mme DUBOIS : Aucun dossier n'est en cours sur le sujet.

Le sous-préfet confirme les propos de la DRIEAT.

Q. M. PAILLET : Qu'en est-il des terrains de la « Mer des déchets » ?

Le sous-préfet indique qu'il doit s'adresser au Conseil départemental car une étude des sols avait été annoncée au mois de juin 2021. Enfin, il explique que les quatre communes concernées par le devenir de ce territoire doivent présenter leurs projets au Conseil départemental.

Q. M. HANRIOT : Les propriétaires des terrains s'interrogent sur le devenir ?

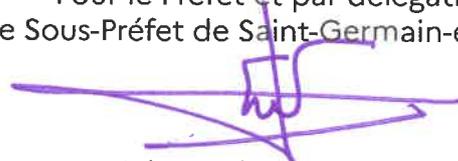
Le sous-préfet ne détient aucun dossier sur les hectares concernés.

Monsieur le sous-préfet prévient qu'il sera peut-être amené à mobiliser le bureau de la CSS sur des sujets devenus pertinents au regard de l'actualité.

Monsieur le sous-préfet remercie les personnes présentes ainsi que les directeurs des usines pour les présentations et les services de l'État.

Les points abordés ont été riches d'interventions diverses et étayées. Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le sous-préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,



Jehan-Eric WINCKLER